



Diagnostic amiante érroné

Par **Marjorie77**, le **02/06/2008** à **12:24**

Madame, Monsieur,

Mon Mari et moi avons signé notre résidence principale chez le notaire Samedi 31 mai 2008.

Il s'avere que lors de la signature, un diagnostic Amiante avait été réalisé par une société d'expertise en la matiere, qui n en a pas detecté.

Or, nous venons de constater apres avoir retirer une cloison, que celle-ci a une doublure en amiante (mon mari travaillant dans les TP, travaille ce materiau regulierement, et le reconnait assez facilement).

Vers qui dois-je me retourner, et que demander le cas échéant ?

Merci par avance pour votre réponse.

Bien cordialement,

M. Ferrand
nonomarjo@hotmail.com